











# Règlement des 24 heures non-stop d'Eppeville « épreuves annexes »

## Titre I : Articles pérennes

- 1 L'association 24 Heures Non-Stop d'Eppeville est propriétaire de tous les droits, tenant et aboutissant à l'organisation des manifestations suivantes dans l'ordre du calendrier sportif annuel : Indoor Jeunes, Kilomile, Quadrathlon, 24 heures non-stop, Portes ouvertes, Interclubs de rentrée, Deux Jours d'Eppeville, Circadienne, Cross-country du Pont d'Allemagne. L'association, déclarée au Journal Officiel, affiliée, au fonctionnement démocratique soumis à élections annuelles, est représentée en toutes occasions par son président ou sa présidente, et à défaut son représentant ou sa représentante désignée en Conseil d'Administration.
- 2 Pendant l'épreuve des 24 heures non-stop se disputeront en annexe des courses d'accompagnement réservées selon les modalités définies dans les articles qui s'ensuivent. Les participants aux épreuves annexes s'engagent à ne pas gêner les participants individuels ou en relais des 3h, des 6h, des 12h, des 100km et des 24h.
- 3 Parcours : situé sur celui des 24 Heures Non-Stop, mais les courses annexes ne passeront pas par la salle municipale.
- 4 Les départs et les arrivées seront situés outdoor (départs rue Pierre et Marie Curie, arrivées devant le square des Anciens Combattants, face à la salle des sports.
- 5 Les contacts de l'organisation sont le site, le courrier postal, les réseaux sociaux et le courriel. Adresse postale : 24 Heures Non-Stop d'Eppeville, 7 rue du tour de ville 80400-Eppeville. Adresse courriel : 24h.eppeville@laposte.net ou secretariat.24heppeville@gmail.com Adresse du site : 24heppeville.fr adresse réseau : facebook : 24h non stop Eppeville 80 inscriptions sur klikego ou sur place. Aucune inscription ne pourra se faire par le truchement du téléphone.
- **6** Le programme annexe comprendra ce qu'aura décidé chaque année le conseil d'administration de l'association :
- → des épreuve d'un tour pour les plus jeunes, des épreuves d'un tour pour les poussins, de deux tours pour les benjamins, de trois tours pour les minimes et d'autres animations pour les personnalités, les invités, les couples, les familles, les sapeurs-pompiers, les secouristes, les déguisés selon un horaire défini en conseil d'administration chaque année.
- → une course de 10000m, une course de 5000m et une course de 3000m (ces épreuves donneront lieu à classement sous forme de Challenge des 24 Heures Non-Stop d'Eppeville, classement à la place, départages éventuels au temps).
- 7 Les engagements seront possibles sur place pour l'ensemble de ce programme rédigé à l'article 6.
- 8 Dans la salle, on pourra se désaltérer ou se restaurer. Un poste de secours y sera prévu.
- **9** Les commodités de la salle sont accessibles aux concurrents. Un défibrillateur ainsi qu'un jeu de brancards seront prévus à la salle des sports.
- 10 Les lauréats seront appelés lors de la cérémonie des podiums pour présentation au public, interview et mise à l'honneur. Ces podiums auront lieu au plus tard une demi-heure après la fin de chaque épreuve. La remise du prix du challenge se fera juste avant les podiums des 24 heures solo et en relais.

























11 Le registre des inscriptions s'ouvre chaque année le 1<sup>er</sup> janvier. Il peut être clos sans préavis à tout moment si l'organisation estime que les capacités maximales d'accueil des concurrents sont dépassées. Si l'épreuve venait à devoir être annulée, les droits versés par les concurrents seraient remboursés déduction faite des frais de traitement. Le montant des droits est fixé pour chaque édition par le comité d'organisation. Chaque concurrent ne sera accepté qu'après avoir rempli et signé un bulletin d'inscription entièrement renseigné. Tout bulletin incomplet sera mis en attente sans relance. Les licenciés devront déposer copie de leur licence (d'une fédération habilitée à en délivrer de par les textes réglementaires), en cours de validité mentionnant que la pratique de l'athlétisme en compétition est autorisée à son détenteur. Les non-licenciés devront déposer copie d'un certificat médical en bonne et due forme, de moins d'un an mentionnant que la pratique de l'athlétisme en compétition est autorisée pour l'athlète qui la présente. Chaque concurrent retirant son dossard lui-même ou par un ayant-droit, est censé avoir accepté ce présent règlement.

- 12 L'organisation contracte l'assurance fédérale accident pour les concurrents mais décline à l'avance toute responsabilité pour tout accident ou défaillance de toute forme, de toute sorte et de toute nature consécutifs à un mauvais état de santé du concurrent, accident dû ou non au non-respect des consignes, du code de la route, des avis des organisateurs, des services de police municipale ou de gendarmerie, de vol, de perte ou oubli d'argent, de pièce d'identité, de matériels, d'objets de toute nature, de non-respect des consignes de sécurité ou autres dictées par le service médical et les secouristes visant à la bonne santé des concurrents et au bon renom de l'épreuve ou le maintien de son standing de compétition officielle de haut-niveau sportif, ainsi qu'en cas de non-respect des consignes et injonctions du juge arbitre ou du chef de jury des commissaires de la course.
- 13 Une extrême correction tant physique que morale sera exigée de tous les concurrents (mise hors-course possible dès la première infraction constatée par le juge-arbitre ou le chef de jury des commissaires).
- 14 En cas d'abandon ou d'arrêt momentané tous les concurrents sont tenus d'en avertir le secrétariat situé dans la salle des sports sans délais ou de le faire savoir audit secrétariat en remettant leur dossard à l'organisation.
- 15 Le port en permanence de façon visible des insignes distinguant les concurrents est obligatoire. Tout athlète ne respectant pas cette règle pourra être mis hors course dès la première infraction constatée.
- 16 Tous les véhicules personnels devront être garés sur les parkings réservés à cet effet.
- 17 Tout concurrent, (ou son ayant-droit pour les mineurs), en retirant son dossard, accepte le présent règlement et ne saurait interdire à l'organisateur d'utiliser les images ou les classements sur lesquels il pourrait figurer.
- 18 Les droits d'engagement sont fixés en Conseil d'Administration.

Date d'approbation en CA de ce présent règlement : 24 janvier 2024 à Eppeville.

























# Règlement des 24 heures non-stop d'Eppeville Epreuves et Animations annexes

## **Titre III : Articles annexes**

#### édition 2024

1 Horaire 2024:

#### **Samedi**

10h15 → Ouverture du bureau des inscriptions "annexes"

11h00 → Challenge : départ du 5000m,

12h00 → Animation apéritive,

14h15 → Animation pour babys,

14h30 → Animation pour écoles d'athlétisme,

15h00 → Départ des poussins,

16h30 → Départ des benjamins,

17h30 → Départ des minimes,

18h00 → Départ des personnalités, invités et dirigeants,

18h30 → Réception des personnalités et invités, Inauguration de la salle Philippe Slusarcsyk

19h30 → Départ des familles et déguisements,

20h00 → Challenge: départ du 10000m.

22h15 → Animation aux lampions & sapeurs-pompiers,

#### Dimanche

09h05 → Challenge : départ du 3000m,

11h00 → résultats, interviews, podiums,

12h00 → vin d'honneur,

#### 2 Récompenses :

→ coupe, médailles. Aucun prix en espèces.

3 Boisson fraîche ou chaude à chaque participant.

4 En 2024, la date retenue pour organiser cette 37éme édition des 24 Heures Non-Stop d'Eppeville est :

→ du samedi 4 mai 2024 au dimanche 5 mai 2024

Date de l'approbation en CA du présent règlement : 24 janvier 2024 à Eppeville

Ayant pris connaissance du règlement affiché, chaque athlète participant ou son ayant-droit s'engage à le respecter, stricto-sensus.











